Commune nouvelle de **MESNILS-SUR-ITON** 

Envoyé en préfecture le 10/04/2025 Reçu en préfecture le 10/04/2025 Publié le

ID: 027-200084812-20250409-2025\_04\_07-AR



## Extrait du registre des arrêtés du Maire Arrêté n°2025-04 07

## Arrêté portant numérotage de maison

Le Maire de la Commune de MESNILS-SUR-ITON :

## VU:

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28
- Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation d'une parcelle située rue Traversière, Condé-sur-Iton, 27160 Mesnils-sur-Iton.

## **ARRÊTE**

ARTICLE 1<sup>ER</sup>: La propriété bâtie à usage d'habitation cadastrée sur la parcelle 166 AS 398 ne possède pas de numérotation.

ARTICLE 2: Le numérotage comporte une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale. La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée de nombres pairs pour le côté droit et de nombres impairs pour le côté gauche de cette rue. La numérotation est matérialisée par l'apposition sur la façade ou le mur de clôture par une plaque. La numérotation des maisons est assurée par la commune.

L'habitation sur le terrain sis rue Traversière, Condé-sur-Iton, 27160 Mesnils-sur-Iton cadastrée sur la parcelle 166 AS 398 est numérotée 6 à compter de ce jour.

La nouvelle numération de cette rue sera communiquée aux différents services : La Poste, la direction départementale des routes, la gendarmerie et les pompiers.

Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et transmis au représentant de l'Etat. ARTICLE 5:

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 09 Avril 2025. l'adjoint our faire, Xovier Lobon

Le Maire, Colette BONNARD.



